

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190913-0000020624-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2019

Réception par le Préfet : 17/09/2019

Publication : 20/09/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-8-6-4

Séance du vendredi 13 septembre
2019

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-1-1 du 14 décembre 2018 relative au budget primitif 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CP-2015-10-6-7 du 13 novembre 2015 relative à l'attribution d'une aide de 4 902,48 € à l'EARL HARTMANN-MEYBERGER dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA),

- VU le règlement financier départemental,
- VU les avis favorables de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 25 janvier 2019, du 22 mars 2019 et du 5 juillet 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, dans le cadre de la démarche GERPLAN, aux seize porteurs listés dans le tableau annexé à la présente délibération, des subventions dont le montant global s'élève à 57 286 € (36 749 € en investissement et 20 537 € en fonctionnement). Le détail et l'imputation budgétaire (programmes C251 et C751) sont également précisés dans cette annexe. Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération,
- Décide de lever la déchéance quadriennale du dossier de l'EARL HARTMANN- MEYBERGER à CARSPACH concernant l'intégration paysagère de l'extension de son bâtiment d'élevage, de proposer une prorogation d'un an du délai de fin de travaux, jusqu'au 4 décembre 2020 de la subvention d'un montant de 4 902,48 € approuvée en Commission permanente le 13 novembre 2015 (délibération n° CP-2015-10-6-7) et de m'autoriser à signer l'avenant n°1 en 2 exemplaires (joint en annexe au rapport et à la délibération) à la convention n°1303 relative à l'attribution d'une aide de l'Etat, du Conseil départemental, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de l'Union européenne au titre des investissements pour la modernisation des bâtiments d'élevage (PCAÉ) – type d'opération 0401A du PDR Alsace 2014-2020, mais uniquement tant que son objet est limité à la prise en compte de la levée de prescription et de la prorogation précitées.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité